M. A. Spassov, Architecte indépendant HES-gpa
Chemin des Préjins 12
1218 Le Grand-Saconnex

Le Grand-Saconnex, le 13 octobre 2021

Recommandé

Office cantonal des transports
Case postale 271
1211 Genève 8

Opposition à l'abrogation de l'arrêté du 31 mai 2012 réglementant le stationnement aux chemins Terroux et Edouard-Sarasin
Enquête publique (numéro 6689) de réglementation du trafic – Chemin Edouard-Sarasin – Commune du Grand-Saconnex

Mesdames, Messieurs,

En tant que petit architecte indépendant devant expliquer à ses clients qu'il n'est pas possible de construire ou modifier quoi que ce soit sans se soumettre à une autorisation en bonne et due forme aux services concernés, **je m'étonne donc que la loi ne prévale pas pour tout le monde**, en particulier pour une partie du Conseil Administratif sensé donner l'exemple et qui outrepasse ses droits sans concertation aucune et sans dialogue avec les habitants concernés.

Je n'étais pas décidé à rajouter une opposition parmi tant d'autres et lister ici à nouveau tous les points que vous avez dû relever dans les autres courriers des riverains. Mais j'ai changé d'avis en apprenant que, lors du Conseil Municipal du Grand-Saconnex le 13 septembre dernier, l'entente de gauche, soit les verts et le PS, a voté en bloc contre une motion (en annexe) proposant de retravailler ce projet de route qui visait justement à améliorer ce tronçon en ajoutant de la verdure, en gardant quelques places de parc (livraison etc), en créant un aménagement adapté pour ralentir et sécuriser ce tronçon avec une vraie piste cyclable en site propre.
Malheureusement, pour protéger l'action bâclée et illégale du magistrat en charge, ces deux partis ont voté non à l'unanimité ce qui a invalidé cette motion à 3 voix près. Je ne suis pas pour tel ou tel parti politique ni de droite ni de gauche mais cette politique politicienne est détestable et m'a convaincu de me manifester. En effet, elle ne peut pas être le résultat d'une vraie réflexion intelligente et consensuelle car personne ne peut nier que cette nouvelle voie cyclable est dangereuse en plus d'être illégale. Les verts s'opposant à la plantation d'arbres, je ne pensais pas cela possible, mais ça existe ici, au Grand-Saconnex !

Bien entendu, je ne m'oppose pas du tout à la création d'aménagements pour la mobilité douce. Supprimer quelques places de parc de la chaussée publique, tant que cela ne péjore pas les commerçants, est la norme aujourd'hui. Tout est dans la manière de le faire et cela doit passer par une concertation et aboutir à un vrai projet. **Ce n'est pas en repeignant une ligne bleue par une ligne jaune que cela donne une voie cyclable**. Actuellement ce projet oblige les cyclistes à se rabattre sur la voie principale à chaque carrefour et s'insérer entre les voitures, c'est extrêmement périlleux, surtout aux heures de pointe. Parfois, les cyclistes préfèrent donc se rabattre sur le trottoir. Est-ce normal ? Non bien sûr...

Epingles à vélo - versus - places de parc en zone bleue.
Si on analyse la situation:
-Les habitants ont déjà des places de parc pour leurs voitures personnelles sur leurs parcelles.
-La zone bleue était donc destinée aux visiteurs / livraisons et était sans doute trop imposante.
-La zone bleue (max 15 h) était aussi utilisée par des visiteurs de Palexpo ou même de l'aéroport.
Suite aux travaux illégaux réalisés l'été dernier, le message donné est qu'il faut recréer des places de parc dans les parcelles privées. La méthode est cavalière car elle nécessite de gros moyens dans chaque parcelle afin de compenser celles qui sont perdues. Cela nécessitera des percées dans les clôtures, suppression de haies, aménagement des sols. Or certains riverains ont un besoin impératif de ces places car ils travaillent à domicile et reçoivent des visiteurs.
A l'inverse, on peut aisément parquer un vélo dans sa propriété en passant par le portail, cela ne pose aucun problème et c'est d'ailleurs ce que font les riverains. **Comment alors légitimer autant de ces épingles à vélos ?** En effet, ces installations coûteuses semblent davantage adaptées à un centre urbain. Pour l'heure, elles restent vides. Nous pouvons comprendre que le but était de dégager la vue des stops des chemins adjacents mais, en trop grand nombre, ces épingles ont l'effet contraire.

Et ailleurs ? Sur la place centrale du Petit-Saconnex récemment réaménagée avec de jolis pavés et des bancs, les épingles étaient très peu fréquentées même après plusieurs mois. Du coup, il semble que des vélib soient maintenant parqués pour les occuper. À nouveau, cela semble une solution plutôt adaptée à un centre urbain et inapproprié sur le chemin Sarasin. On peut donc supposer que la débauche de matériel inutilisé va persister.
Pour conclure, même si la fréquentation de vélos devait miraculeusement donner un petit succès à ces installations, les usagers devraient traverser le chemin Sarasin, afin d'accéder aux commerces par exemple. **Davantage de piétons obligés de traverser une route pour accéder aux commerces locaux,** en voilà une bonne idée ! Ce projet est incontestablement mauvais.

Pour toutes ces raisons **je m'oppose** dans le cadre de l'Enquête publique numéro 6689 et **demande des sanctions contre ce projet et une remise en l'état comme cela est d'usage dans ce canton.**
Je demande également une concertation réelle entre les autorités communales et les riverains dans un esprit de bienveillance afin de réparer cette grossière erreur et aboutir à **un projet adapté** avant qu'un accident ne survienne.

En vous remerciant de prendre en compte cette opposition, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Ari Spassov

Copies : Au Conseil Administratif du Grand-Saconnex
Au Conseil municipal du Grand-Saconnex

Annexe: Mentionnée

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Le Grand-Saconnex

CONSEIL MUNICIPAL DU 13.09.2021, MOTION ORALE DU GROUPE PLR :

« Condamnation de l'action unilatérale de Conseil administratif au chemin Sarasin »

Considérant :

Le PLR constate avec étonnement que sans passer par les voies habituelles de la commission de l'aménagent du territoire et l'approbation formelle du Conseil municipal, le conseiller administratif en charge des infrastructures routière a fait aménager une bande cyclable en lieu et place des stationnement existants le long du chemin Sarasin, entre les débouchés des chemins Pré-Carbeux et Corbillettes.

Nous déplorons ce mode d'action « coup de poing » qui ne satisfait personne.

Les cyclistes sont mis en danger par une infrastructure bâclée que les obligent à slalomer entre une bande cyclable et la chassée à 50 km/h. D'autre part, la pléthore de stationnements vélos sur un tronçon situé en zone villa et pose la question du coût/bénéfice d'une telle débauche de matériel.

Les automobilistes et les riverains déplorent la disparition totale du stationnement à l'usage des visiteurs. La mauvaise planification et la perturbation des flux fait courir un risque d'accident réel à tous les usagers, piétons, automobiliste, véhicules de transport en commun.

Enfin, une mise en œuvre non concertée dénote d'une gestion discutable des deniers publics.

Sur un tronçon dont le domaine public soufre d'une quasi-absence de végétation et d'une minéralité totale, le PLR estime qui aurait été plus opportun de concevoir un projet concerté qui apporterait une réelle plus-value pour tout le monde et serait l'occasion de mettre en place une végétation bienvenue.

Le PLR souhaites des infrastructures de qualité, au développement concerté et coordonné

En conclusion :

Pour donner suite à ce constat, au mécontentement engendré et aux dépenses non concertées, le PLR demande au Conseil Administratif de corriger le tir en présentant à la population dans les 6 mois à compter d'aujourd'hui, un projet de réaménagement du chemin Sarasin qui tienne compte de tous les besoins, notamment :

- Réintroduire un nombre de place de parking pour les voitures, adapté aux besoins des différents tronçons et à répartir le long du chemin Sarasin ;
- Installer une piste cyclable en site propre ou à défaut sur une banquette surélevée par rapport à la chaussée ;
- Adapter les stationnements vélo aux besoins réels des différents secteurs traversés ;
- Planter des arbres permettant de rendre l'environnement moins minéral et d'assurer un minimum d'ombre, en particulier aux arrêts de bus ;
- De faire approuver ce projet par les instances compétentes, notamment l'Office Cantonal des Transports (OCT) afin de s'assurer de sa conformité aux normes en termes de sécurité et de calcul des besoins ;
- De présenter ce projet à la population sous la forme d'une consultation publique ;
- De présenter un compte rendu des remarques émise par la population et des adaptations subséquentes possibles dans le numéro du journal communal suivant la consultation ;
- De démarrer la mise en œuvre du projet dans le 12 mois suivant la consultation.

Le PLR souhaitant la paix des modes de transport, la fraction PLR vous remercie de faire bonne accueil à sa motion.

Pour la fraction PLR : Raymond Chabry – Jean-Claude Cudré – Claudine Perrotin-Duret
Matthieu Steiner – Valérie Tissot

ANDRES Laura

Objet: TR: Suppression places de parc, Sarasin-Terroux
Pièces jointes: Opposition enquête 6689 - Szabo.pdf

----Message d'origine----
De : jean.szabo@bluewin.ch
Date : 20/10/2021 - 11:14 (E)
À : eliane.michaud@bluewin.ch
Objet : Suppression places de parc, Sarasin-Terroux

à l'attention de la Présidente du Conseil municipal

Bonjour Madame Michaud,

Veuillez trouver ci-joint copie de notre courrier sur l'enquête publique 6689 de l'OCT concernant la suppression des places de parc aux chemins Sarasin et Terroux.

Si c'est possible et si cela ne prend pas trop de temps, nous aimerions qu'elle soit lue au prochain CM.

Veuillez agréer, Madame la présidente, nos salutations respectueuses.

Jean & Christiane Szabo

Christiane et Jean Szabo
21, chemin Terroux
1218 Le Grand-Saconnex

Grand-Saconnex, le 13 octobre 2021

Recommandé

Office cantonal des transports
Case postale 271
1211 Genève 8

Enquête publique (numéro 6689) de réglementation du trafic – Commune du Grand-Saconnex
Opposition à l'abrogation de l'arrêté du 31 mai 2012 réglementant le stationnement aux chemins Terroux et Edouard-Sarasin

Madame, Monsieur,

A notre grande surprise, alors que nous pensions encore une fois avoir été mis devant le fait accompli par le Conseil administratif grand-saconnésien - sans consultation de son Conseil municipal, ni des citoyens concernés - , nous avons pris connaissance de l'enquête publique 6689 du 17 septembre 2021 sur les modifications du stationnement aux chemins Terroux et Edouard-Sarasin déjà réalisées. Il est donc clair aujourd'hui que les travaux annoncés en pleine période de vacances par voie du Grand Saconnex Informations sont illégaux, vu qu'ils ont précédé cette mise à l'enquête. Encore une fois nous n'avons plus d'autre choix que de formuler par ce courrier notre opposition à l'enquête publique concernant l'abrogation de l'arrêté du 31 mai 2012 réglementant le stationnement aux chemins Terroux et Edouard Sarasin.

Loin de nous cependant de souhaiter le statu quo de ces chemins régulièrement affectés par des accidents divers entre usagers de la mobilité douce et usagers motorisés, heureusement la plupart du temps pas aussi tragiques que celui qui est à l'origine de cette suppression de 70 places de parc. Comme nous venons de l'apprendre, nos élus ont planché sur des suppressions de quelques places de parc pour améliorer les cônes de visibilité aux débouchés des nombreux chemins de riverains.

Nous savons aussi qu'une étude complète de l'ancien Conseil administratif se trouve dans les tiroirs depuis des années en vue d'améliorer la situation sur ces chemins - qui n'ont de chemin plus que le nom depuis la création d'une route propice aux accélérations encore plus fortes qu'avant. Accélérations bien sûr rarement vérifiées lors de la pose des enregistreurs mobiles de vitesse ! Surprenant ? Non. Evidemment que les automobilistes ralentissent dès qu'ils les voient. Statistiques faussées et inutiles que nous dénonçons au passage, car régulièrement utilisées pour excuser un maintien du statu quo ou pire, nier un problème pourtant connu de tous les usagers réguliers : **la vitesse excessive qui aggrave les soucis de visibilité** et rend dangereux le franchissement de cet axe.

De ce fait, la suppression des places de stationnement et la création non concertée d'une pseudo piste cyclable sur ce tronçon est un non-sens à plusieurs titres pour les cyclistes que nous sommes :

1. Roulant plus vite qu'auparavant sur une route dégagée et large, les usagers motorisés mettent en danger les cyclistes aux différents **croisements avec les chemins du Jonc et Jacques-Attenville** côté Jura.
2. Les cyclistes doivent **slalomer encore plus** désormais entre les rétrécissements de voies, les retours sur voie de la piste et les divers débouchés des chemins.
3. Aux emplacements des anciennes places de parking, pas moins de **quatre rabattements ou retours sur voie** obligent les cyclistes à céder le passage aux usagers plus rapides ou à anticiper les dépassements des automobilistes.

4. Cette piste cyclable est de plus interrompue par **trois rétrécissements de voie aux passages piétons** qui exigent la plus grande prudence des usagers les plus lents et les plus fragiles.
5. La **répartition des épingles à vélos** installées sans évaluer les réels besoins nous échappe totalement et son coût pour un projet provisoire nous interpelle, vu que selon nos informations les études détaillées seraient encore à faire début 2022 et que Berne a accordé un subventionnement de 6 millions pour justement requalifier ces chemins pour 2024.
6. La **suppression intégrale des places de stationnement** situées côté Jura sur le tronçon compris entre le chemin des Préjins (et non du Jonc) et le chemin des Corbillettes péjore la sécurité des riverains et des usagers si on tient compte de la **vitesse excessive** (qui était déjà un problème avant l'élargissement de cette route). Pourquoi n'a-t-on pas juste enlevé quelques places de parc et ajouté des miroirs pour améliorer la visibilité aux débouchés de certains accès en attendant les études détaillées. Politique du fait accompli ?
7. Depuis de nombreuses années, nous déplorons la **vitesse au carrefour des Corbillettes** qui rend mortelle la traversée pour les piétons et extrêmement dangereuse la sortie des cyclistes de la partie Jura du chemin des Corbillettes pour se rendre en direction du Grand-Saconnex ou vers les écoles que ce chemin est sensé connecter. Cela a aussi été amplifié par le projet actuel.
8. De plus, les automobilistes médecins, thérapeutes ou livreurs, sans **aucune place d'arrêt pour décharger** sur toute la longueur de cet axe, obstruent désormais la piste cyclable ou les trottoirs, voire les deux.

Nous déplorons à nouveau la réalisation d'une décision unilatérale du Conseil administratif du Grand-Saconnex qui n'a tenu aucun compte de l'avis des citoyens impactés par de tels changements.

Nous condamnons cette réalisation qui augmente la dangerosité des chemins Sarasin et Terroux pour tous les usagers, qu'ils soient motorisés ou en mobilité douce, riverains ou non.

Nous constatons un non-respect des obligations élémentaires de mise à l'enquête préalable et donc de concertation inscrite pourtant dans la Constitution genevoise.

Pour toutes ces raisons **nous nous opposons** dans le cadre de l'Enquête publique numéro 6689 **à l'abrogation de l'arrêté du 31 mai 2012, réglementant le stationnement aux chemins Terroux et Edouard-Sarasin** et contestons la réalisation illégale actuelle. En outre, nous prions l'OCT de demander à la commune :

- de supprimer dans les meilleurs délais au moins le marquage en voie vélo dangereuse entre Préjins et Attenville,
- de rétablir au moins un certain nombre de places d'arrêt pour livraisons et services divers,
- de maintenir quelques places visiteurs pour les anciennes propriétés qui en sont dépourvues,
- d'associer dès le début 2022 les riverains à la réflexion et la planification d'un projet vraiment adapté aux besoins de tous les usagers en vue de sécuriser réellement ces voies en 2024 - et pas juste dans une concertation alibi comme nous le vivons ces derniers temps.

Dans l'attente de participer à la réflexion de l'aménagement futur de chemins apaisés et végétalisés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Christiane et Jean Szabo

Copies : Au Conseil administratif du Grand-Saconnex
Au Conseil municipal du Grand-Saconnex
Au Service technique de la Commune du Grand-Saconnex